selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Indicateur diphénylcarbazide

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Indicateur diphénylcarbazide

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: DC2014SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc. 860 Gitts Run Road Hanover, PA 17331 1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Inflammable

Solides inflammables, catégorie 2

Liquide inflammable. 2.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Vapeur et liquide hautement inflammables.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Conserver le conteneur bien fermé.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

En cas d'incendie : Utilisation pour extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Indicateur diphénylcarbazide

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 64-17-5	Éthanol	55.23 %
CAS 140-22-7	1,5-Diphenylcarbazide	0.25 %
CAS 68-11-1	Acide thiogylcolique	0.13 %
CAS 7732-18-5	Eau	44.39 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation:

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'□il non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion:

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait en buvant après le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. Les contenants peuvent être refroidis à l'aide d'un jet d'eau.

Agents d'extinction non appropriés:

Pour les incendies, l'eau peut être inefficace.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Dangers d'explosion modérés. Risque d'incendie dangereux lors d'une exposition à la chaleur, aux étincelles et aux flammes.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Indicateur diphénylcarbazide

Informations supplémentaires (précautions):

Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Empêche l'accumulation d'une charge statique.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Voir Section 8. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Éliminer toute source d'allumage. Maîtriser le déversement. Absorber avec des matériaux inertes et recueillir dans un pour déchets chimiques pour l' élimination. Aérer la zone où est survenu le déversement. Utiliser un équipement qui ne provoque pas d'étincelles. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Voir Section 13.

Référence à d'autres sections: Aucun(e) SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Les contenants vides peuvent être dangereux en raison de la présence éventuelle de résidus. Voir Section 8.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Store in a secure flammable storage area away from sources of ignition. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer avec des risques similaires. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle







Paramètres de contrôle: 64-17-5, Éthanol, ACGIH VLS : 1880 mg/m³. 64-17-5, Éthanol, OSHA LEP : 1900 mg/m³.

Contrôles techniques appropriés: Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être

accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. S'assurer que l'équipement est approuvé pour utilisation avec des liquides inflammables. Assurer une ventilation suffisante pour veiller à ce

que la Limite Explosive Inférieure (LEI) ne soit pas atteinte.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes

concentrations. En cas de dépassement des limites d'exposition, un respirateur à masque complet avec une cartouche anti-vapeurs

organiques peut être porté.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Indicateur diphénylcarbazide

Protection de la peau: Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de

la dégradation. Porter des gans de protection et une blouse de laboratoire. Ne pas réutiliser l'équipement de protection personnelle

contaminé.

Protection oculaire: Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Mesures générales d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Faire

un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux

bonnes pratiques de laboratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	3,3 (Éthanol) 19,0 (Éthanol)
Odeur :	Alcool	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Non déterminé
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Point d'éclair (creuset fermé):	14C (Éthanol)	Température d'auto- inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux):	Inflammable	Viscosité:	a. Cinématique: Non disponible b. Dynamique: Non disponible
Densité à 20°C:	Non disponible		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun(e) Stabilité chimique:

Stable sous des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Conditions à éviter:

Chaleur excessive. Matériaux incompatibles. Sources d'allumage.

Matériaux incompatibles:

Comburants forts, chaleur, étincelles, flammes nues, platine, sodium, pentafluorure de brome, dioxyde de potassium, bromure d'acétyle, chlorure d'acétyle.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (CO, CO2). Vapeurs âcres et irritantes.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Indicateur diphénylcarbazide

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 15800 mg/kg (lapin).

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle. **Sensibilisation respiratoire ou de la peau**: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique, L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle. Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Contacter une entreprise agrée d'élimination de déchets dangereux pour l'élimination. Éliminer conformément à la législation locale, régionale et nationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA UN1193

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac: Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e) Nom d'expédition approprié: Liquide inflammable, N.S.A., (Solution d'éthanol).

Classe de risques: 3 Classe de risques: 3 Groupe d'emballage: II.

Groupe d'emballage: II.

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquide

inflammable, N.S.A., (Solution d'éthanol).

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Indicateur diphénylcarbazide

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune

information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)





SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu,Incendie

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

64-17-5 Éthanol.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle,

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.06.2015

Indicateur diphénylcarbazide

nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-0 **HMIS**: 2-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

DOT US Department of Transportation.

IATA Association internationale du transport aérien.

GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).

HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).